

Position préliminaire de l'Union des Pêcheurs des Maritimes
par rapport aux mesures de protection de la baleine noire dans
le Golfe du Saint-Laurent (saison 2019)

Maritimes Fishermen's Union Preliminary Position on Right
Whale Protection Measures in the Gulf of St. Lawrence (2019
Season)



408 rue Main St
Shediac NB
E4P 2G1

Présenté au / Presented to

Comité permanent des pêches et des océans
Standing Committee on Fisheries and Oceans

Ottawa, On
2018-10-25

L'Union des pêcheurs des Maritimes

L'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM) est une organisation qui représente plus de 1 300 pêcheurs propriétaires côtiers indépendants au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Depuis sa création en 1977, l'UPM a pour mission de représenter, promouvoir et défendre les intérêts des pêcheurs côtiers des maritimes et de leurs communautés.

À titre d'exemple dans la pêche au homard, les membres de l'UPM ont été des visionnaires soucieux de la santé de cette ressource en participant à des projets visant à enrayer le braconnage dans cette pêche, en plus de promouvoir des pratiques de pêche saines dans l'ensemble des pêches côtières. L'organisation a récemment réussi à mettre sur pied un programme de rationalisation de la flottille qui a permis d'accroître la viabilité économique pour les membres demeurant dans la pêche. De plus, l'organisation continue de militer pour l'avancement des mesures de conservation telles que l'augmentation de la taille minimale de carapace du homard dans le sud du Golfe du St-Laurent et la gestion saine de toutes les espèces liées à la pêche côtière (ex: hareng, pétoncle, crabe commun, etc.). Une autre création de l'UPM fut Homarus inc. en 2001, son aile de recherche et développement, qui est aujourd'hui un important chef de file au niveau de la recherche sur le homard et autres espèces liées à la pêche côtière. Ses projets liés à l'amélioration de la ressource et de l'habitat, ainsi que la sensibilisation des pêcheurs au bien-fondé d'augmenter la taille minimale du homard ont contribué à augmenter la ressource du homard à des niveaux historiques le long de nos côtes.

Proposition préliminaire au Comité permanent des pêches et des océans – mesures de protection des baleines noires pour 2019

En ce qui a trait au dossier de la baleine noire de l'Atlantique nord (BNAN) dans le sud du Golfe du Saint-Laurent (sGSL), notre présentation au Comité permanent des pêches et des océans se concentre sur la pêche au homard. En ce qui a trait à la pêche au crabe des neiges, nos recommandations sont incluses dans la proposition conjointe de l'industrie soumise dans le cadre de l'atelier sur la BNAN du MPO qui a eu lieu le 4 et 5 octobre 2018, à Moncton.

La présente se veut une proposition préliminaire de l'UPM afin d'améliorer les mesures de gestion pour la saison 2019 qui assureront à la fois une pêche ordonnée et une protection efficace des baleines noires de l'Atlantique Nord (BNAN) sur le territoire du sud du Golfe du Saint-Laurent (sGSL). Notre proposition veut favoriser un effort de réelle collaboration avec le MPO et a pour motivation première, la coexistence de la BNAN avec l'industrie de la pêche. Dans les semaines à venir, il est prévu qu'une proposition conjointe officielle sera établie avec les principaux intervenants de l'industrie de la pêche au homard du sud du Golfe du Saint-Laurent.

Nous sommes d'avis que les mesures qui seront proposées par notre industrie faciliteront davantage le déroulement de la pêcherie en évitant des pertes sociales et économiques importantes, sans affecter le niveau de protection de la baleine noire. Au contraire, nous sommes de l'avis que ces mesures augmenteront leur protection immédiatement et pour de nombreuses années à suivre.

Mise en contexte – Crise de la baleine noire

Pour bien saisir les enjeux, il faut faire un retour à la saison de pêche au crabe des neiges 2017. L'industrie fut éprise par des mortalités et empêtements importantes de baleines noires, mais il faut se rappeler les conditions particulières de cette saison de pêche qui ont alors grandement augmentés les chances d'interaction entre les engins de pêche et les baleines noires :

- Un total autorisé de capture (TAC) historique (43 822 tonnes versus 19 393 en 2016), soit au-delà du double de l'année précédente ce qui a augmenté la quantité d'engins de pêche et allongé la durée de la saison jusqu'au 25 juillet;
- De plus, selon plusieurs, l'augmentation du nombre de casiers a fait en sorte que certains équipements furent installés avec plus de cordages que normalement nécessaires (principalement due à l'annonce de quota supplémentaire à la dernière minute). Ceci aurait conséquemment contribué à une augmentation significative de cordages flottants à la surface. Ce phénomène est particulièrement dangereux pour les baleines noires puisqu'elles ont la caractéristique particulière de s'alimenter en surface (« skim feeding »).

Les mesures de protection des baleines noires en 2018

Les mesures de protection des baleines noires ont eu un impact significatif sur le déroulement des activités de pêches côtières, tout particulièrement pour le homard.

Notre industrie a été prise par surprise par l'imposition des mêmes mesures de gestion de fermetures de zones dynamiques et statiques que pour la pêche au crabe des neiges. Nous tenons à rappeler que ces mesures ont été imposées sans consultations et conséquemment, sans aucune considération pour les particularités de nos pêches côtières et des bénéfices socio-économiques qui en découlent. Il faut aussi se rappeler qu'en 2017, les mesures n'avaient pas touchées la pêche au homard puisqu'elle n'était pas ciblée comme étant la cause des mortalités de baleine noire à l'époque. Sans processus de consultation, il était impossible de prévoir et de se préparer à ce qui nous fut imposé pour la saison 2018. La décision pour la saison 2017 de ne pas imposer les mêmes mesures que celle du crabe des neiges nous était logique et on s'attendait au même traitement en 2018 puisque les activités de pêche au homard dans le sGSL n'ont pas de lien direct avec les baleines noires. Ceci démontre l'importance de prendre en considération les différentes façons de pêcher avant d'imposer des mesures de gestion.

Rappelons-nous aussi que les mesures de gestion de 2018 ont eu comme impact de fermer des zones de pêche côtière très importantes en Gaspésie et au Nouveau Brunswick, et ce pendant plusieurs semaines **sans pour autant augmenter le niveau de protection des baleines**. Selon les vols aériens, ces baleines n'ont pas été observées à nouveau avant la date de fermeture de ces quadrilatères. Les conséquences négatives de ces fermetures se font malheureusement toujours sentir dans nos communautés à ce jour.

Ainsi, il est impératif de revoir le processus consultatif et décisionnel du ministère pour qu'il soit mieux adapté à l'industrie. Les pêcheurs qui sont les experts de leur milieu, la mer, devraient avoir l'opportunité d'être impliqués en amont dans le processus, ce qui permettrait en bout de ligne le développement de stratégies de gestion, et technologies, permettant la coexistence des pêches et des baleines.

La position de l'UPM et recommandations pour 2019 (préliminaire)

1. Tout d'abord, nous sommes d'avis que certaines mesures ont bien fonctionné autant sur le plan logistique et technique que pour la protection des BNAN. Ces mesures devraient donc être maintenues dans les plans de pêche 2019:

- Exigences de déclarer toutes interactions ou observations de BNAN;
- Exigences de déclarer les engins perdus avec l'ajout d'un système d'appel et une simplification de l'adresse courriel existante;
- Continuation des rencontres hebdomadaires entre l'industrie et le MPO afin de discuter de façon proactive tout au long du déroulement de la saison de pêche;
- Souligner l'importance de repérer et éliminer les câbles qui flottent sur l'eau.

2. Zone statique évolutive (concept à l'étude en collaboration avec les associations de crabiers semi-hauturiers)

En regardant la distribution de BNAN entre 2017 et 2018, on s'aperçoit que l'emplacement de la zone statique (établie en fonction des données de 2017) n'était pas à la bonne place pour permettre d'englober les agglomérations de 2018. Ainsi, nous sommes de l'avis que la date de la fermeture statique ne soit pas prédéterminée en fonction des statistiques, mais établie en lien avec la présence d'agglomérations de plus d'une baleine (ex : 6+ baleines pour l'établissement d'une zone statique qui demeure alors fermée pour la saison).

Si on regarde bien les observations de BNAN de 2018 et la zone statique qui avait été prédéterminée en fonction des statistiques des années précédentes, on se rend à l'évidence que la moitié de la zone seulement a été occupée par les BNAN pendant la saison 2018. Nous croyons qu'il faudrait alors développer une zone statique qui évolue avec l'arrivée et la résidence de grandes cohortes de baleines dans ces zones

d'alimentation. Il est certain que la surveillance de ces zones (aérienne et acoustique) devra être plutôt concentrée où les agglomérations de baleines étaient importantes les deux années précédentes et en temps réel pendant la saison de pêche.

3. Modifications suggérées pour les fermetures dynamiques (concept à l'étude en collaboration avec les associations de crabiers semi-hauturiers)

Nous suggérons une stratégie de gestion de fermetures plus flexible pour 2019, soit une approche dynamique basée sur une agglomération de **trois baleines et plus**. Donc, nous croyons qu'établir un protocole selon la règle américaine de trois (3) baleines observées, pour déclencher une fermeture dynamique, serait plus raisonnable et suivrait un modèle déjà testé ailleurs. Nous comprenons également qu'il faudra évaluer les moyens de surveillance actuels et requis pour être capable de bien détecter la présence de baleines dans les zones où elles tendent à s'agglomérer. Il importe pour nous que les mesures soient efficaces afin de ne pas mettre à risque les baleines et conséquemment, les marchés et nos certifications associées à nos bonnes pratiques.

4. Limites de profondeur à l'application des fermetures dynamiques/statiques

Une revue des données de distribution des BNAN des dernières années et particulièrement de 2017 et 2018, semble indiquer qu'elles se concentrent généralement dans certaines zones du sGSL. Nous remarquons également que les BNAN tendent à se déplacer dans certaines régions pour s'alimenter et à y demeurer pour plusieurs jours, voire semaines. Nous observons également que celles-ci tendent à demeurer à des profondeurs d'au-delà de 20 brasses (120 pieds) suivant la ligne bathymétrique. Ainsi, selon notre lecture des données du MPO et en fonction des discussions avec les pêcheurs de homard du sGSL, ceux-ci n'interagissent pas avec les baleines noires pendant leur saison de pêche de mai et juin. C'est pourquoi nous croyons que le risque d'empêchement de la BNAN avec des engins de pêche au homard dans le sGSL est faible et nous proposons donc qu'aucune fermeture de zone ne soit effectuée à l'intérieur de 20 brasses (120 pieds), à moins d'observation de BNAN à l'intérieur de cette zone.

Toutefois, afin d'atténuer les risques d'interaction entre la pêche au homard et la BNAN dans le sGSL, dans l'éventualité peu probable où une BNAN serait observé à l'intérieur d'une profondeur de 20 brasses (120 pieds), nous proposons un protocole de retrait des engins de pêche au homard en 3 étapes :

1. Si une BNAN est observée entre 20 et 15 brasses (120 et 90 pieds), les pêcheurs retireraient leurs casiers de cette zone et les emporteraient à l'intérieur de 15 brasses (90 pieds);
2. Si une BNAN est observée entre 15 et 10 brasses (90 et 60 pieds), les pêcheurs retireraient leurs casiers de cette zone et les emporteraient à l'intérieur de 10 brasses (60 pieds);
3. Si une BNAN est observée entre 10 et 5 brasses (60 et 30 pieds), les pêcheurs retireraient leurs casiers de cette zone et les emporteraient à l'intérieur de 5 brasses (30 pieds).

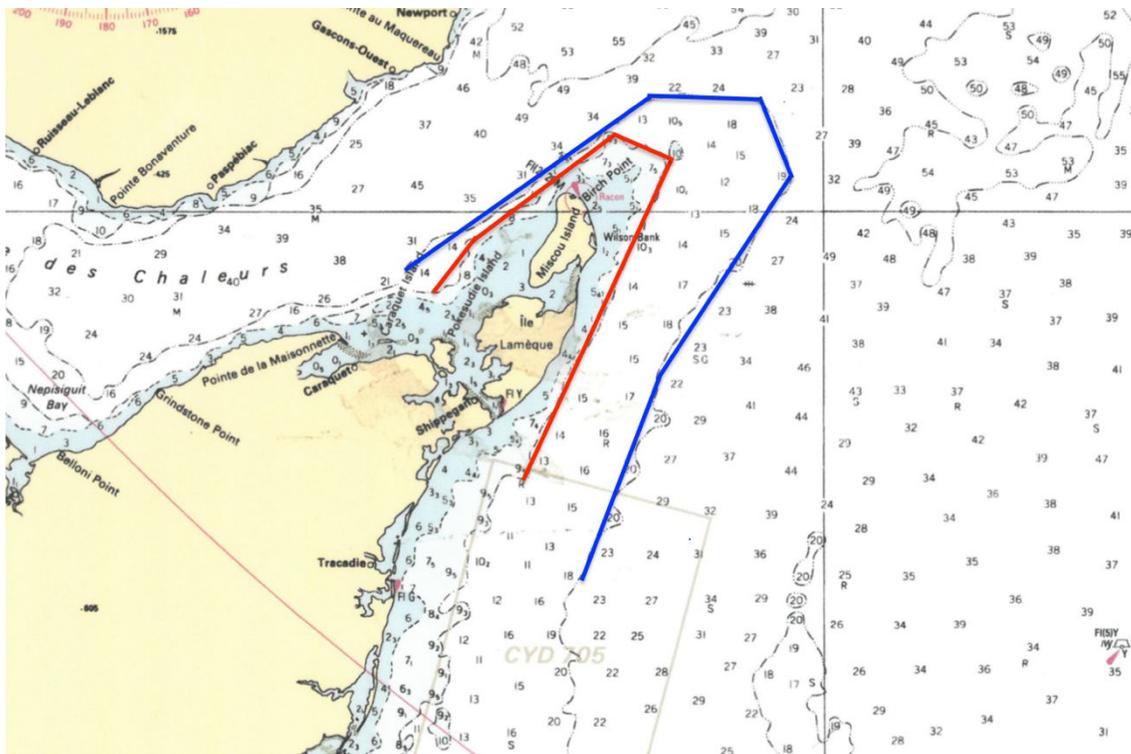


Figure 1. Zone d'exclusion côtière (coté Nouveau-Brunswick) pour les fermetures dynamiques. La ligne bleue démontre la limite de profondeur à 20 brasses (120 pieds) et la ligne rouge démontre la limite de profondeur 10 brasses (60 pieds). La limite à 5 brasses n'est pas illustrée sur cette carte.

5. Meilleur délai d'évacuation des zones fermées, soit augmentée à 72 heures.

Le déplacement des casiers est une opération qui peut nécessiter 24 à 36 heures de travail à l'intérieur d'une seule expédition de pêche. Ce travail peut même parfois nécessiter deux expéditions. Le temps nécessaire dépend aussi de l'ampleur de la zone de fermeture, de la concentration de casiers dans la zone fermée. Un délai de 72

heures permettra ainsi d'assurer une évacuation de casiers qui se fera de façon sécuritaire pour tous les membres d'équipage.

6. Durée de fermeture d'une zone réduite à 7 jours (ou moins)

Les baleines peuvent parcourir des dizaines de kilomètres par jour et ont ainsi de grandes chances d'être en déplacement lorsqu'elles sont observées par les patrouilles. Le processus de fermeture des quadrilatères manque en efficacité et en précision puisque les baleines risquent fort de ne plus être dans la zone fermée lorsque la mesure de gestion est prise. Une absence de baleine dans cette zone de fermeture pour 7 jours assure la réouverture de celle-ci dans un délai adéquat si elle ne s'y retrouve plus. Si la baleine est encore présente, l'ouverture sera repoussée d'un 7 jours additionnel. Toutefois, il se peut qu'il soit démontré que la durée de fermeture peut être encore plus courte sans affecter la protection des baleines.

7. Engins de pêches

Les homardiens qui sont affectés par les zones de fermeture travaillent avec des lignes de plusieurs casiers (jusqu'à 5 casiers) avec une corde verticale aux deux extrémités de la ligne. De plus, les cordages utilisés sont de plus petite taille en comparaison avec ceux utilisés pour le crabe des neiges. Aussi, les casiers à homards sont vérifiés tous les jours. S'il y avait un problème d'empêchement, un sauvetage de baleine pourrait être organisé rapidement et à proximité de la côte. Des changements supplémentaires aux engins de pêche pourraient être effectués s'il était avéré nécessaire dans les zones de pêche adjacentes à la présence de baleines noires.

8. Recherche et développement

Nous sommes impliqués dans de la recherche pour développer de meilleurs moyens de pêcher en présence de baleines tout en diminuant les risques d'interaction. Sur ce dossier, notre organisation va continuer à collaborer avec des chercheurs des secteurs publics, privés et académiques afin d'améliorer nos chances de succès et réduire le doublement d'efforts de recherche.

9. Formation d'un groupe local de désimpêtré

Faire appel à un groupe formé pour le désimpêtré en provenance de l'extérieur de la région n'est certes pas la solution la plus efficace pour un mammifère marin en détresse. Il serait important de former des équipes locales qui pourraient se déplacer sur les lieux le plus rapidement possible afin d'augmenter les chances de survie des baleines empêtrées.

10. Observateurs en mer

Afin d'appuyer davantage les démarches de surveillance de la baleine noire entreprises par le Ministère, l'UPM est prête à déployer une équipe d'observateurs en mer accompagnant les pêcheurs côtiers désirant pêcher dans les zones, ou quadrilatères, à plus haut risque d'interaction avec la baleine noire. Cette équipe de techniciens serait formée et coordonnée par notre département des sciences internes, Homarus. Cette importante contribution permettrait au MPO d'augmenter ses efforts de protection et de surveillance de la baleine noire.

11. Révision du processus décisionnel en vue d'une meilleure préparation à la pêche

Il est impératif de revoir le processus consultatif et décisionnel du ministère pour qu'il soit mieux adapté à l'industrie. Les pêcheurs qui sont les experts de leur milieu, la mer, devraient avoir l'opportunité d'être impliqués en amont dans le processus.

12. Communication et image de l'industrie

Nous recommandons que le ministère se dote d'un plan de communication afin de promouvoir les faits et les informations justes aux médias par rapport au dossier de la BNAN. Notre industrie, nos marchés et nos communautés dépendent d'une bonne publicité, surtout lorsqu'elle fait déjà son devoir de bon citoyen par rapport à la BNAN.

The Maritime Fishermen's Union

The Maritime Fishermen's Union (MFU) is an organization representing more than 1,300 independent inshore fishermen in New Brunswick and Nova Scotia. Since its creation in 1977, the MFU's mission has been to represent, promote and defend the interests of inshore fishermen in the Maritimes and their communities.

As an example, in the lobster fishery, members of the MFU have been visionaries concerned with the health of this resource by participating in projects to stop poaching in this fishery. In addition, they have also promoted best fishing practices in all other inshore fisheries. The organization has recently been successful in establishing a fleet rationalization program that has increased economic viability for members remaining in the fishery. In addition, the organization continues to advocate for the advancement of conservation measures such as increasing the minimum carapace size of lobster in the southern Gulf of St.-Lawrence and the sound management of all inshore fisheries (eg herring, scallops, rock crab, etc.). Another creation of the MFU was Homarus inc. in 2001, its research and development wing, which is today a leader in research on lobster and other inshore species. Its resource and habitat enhancement projects, as well as raising awareness among fishermen for the need to increase the minimum carapace size of lobster, have helped to increase the lobster resource to historical levels along our coasts.

Preliminary Proposal to the Standing Committee on Fisheries and Oceans - Right Whale Protection Measures for 2019

With respect to the North Atlantic Right Whale (NARW) in the southern Gulf of St. Lawrence (sGSL), our submission to the Standing Committee on Fisheries and Oceans focuses on the lobster fishery. With respect to the snow crab fishery, our recommendations are included in the joint industry proposal submitted to the DFO NARW workshop held on October 4 and 5, 2018 in Moncton.

This is a preliminary proposal from the MFU to improve management measures for the 2019 season that will ensure both orderly fishing and effective protection of North Atlantic Right Whales (NARW) in the southern Gulf of St. Lawrence (sGSL). Our proposal is to foster a real collaborative effort with DFO and is motivated primarily by the coexistence of NARW with the fishing industry. In the coming weeks, it is expected that a formal joint proposal will be made with key stakeholders of the sGSL lobster industry.

We believe that the measures proposed by our industry will further facilitate the fishery by avoiding significant social and economic losses, without affecting the level of protection of the right whale. In effect, we believe that these measures will increase their protection immediately and for the years to come.

Context - Crisis of the Right Whale

To fully understand the issues, we must look back to the 2017 snow crab season. The industry was hit by significant mortalities and entanglements of right whales, but we must remember the particular conditions that occurred during that fishing season, which greatly increased the chances of interaction between fishing gear and right whales:

- A total historical allowable catch (TAC) (43 822 tonnes versus 19 393 in 2016), which is more than double the previous year, which increased the amount of fishing gear and lengthened the season until July 25th;
- In addition, according to many, the increase in the number of traps meant that some equipment was installed with more rope than normally required (mainly due to the announcement of additional quota at the last minute). This would have consequently contributed to a significant increase in floating rope at the surface. This phenomenon is particularly dangerous for right whales since they have the particular characteristic of feeding at the surface ("skim feeding").

Right Whale Protection Measures in 2018

Right whale conservation measures have had a significant impact on the conduct of inshore fisheries, particularly for lobster.

Our industry was taken by surprise by being imposed the same management measures for dynamic and static zone closures as for the snow crab fishery. We may recall that these measures were imposed without consultation and, consequently, without any consideration for the particularities of our inshore fisheries and the socio-economic benefits derived from them. It must also be remembered that in 2017, the measures had not affected the lobster fishery because it was not targeted as the cause of right whale mortality at the time. Without a consultation process, it was impossible to predict and prepare for what was imposed on us for the 2018 season. The decision for the 2017 season not to impose the same measures as snow crab made sense to us and we were expecting the same treatment in 2018 as lobster fishing activities in the sGSL were not directly related to right whales. This demonstrates the importance of considering different fishing practices before imposing management measures.

We should also remember that the 2018 management measures had the impact of closing very large inshore fishing areas in the Gaspé Peninsula and New Brunswick for several weeks without increasing the level of whale protection. According to the flights data, these whales were not observed again before the closing date of these quadrants. The negative consequences of these closures are unfortunately still being felt in our communities to this day.

Thus, it is imperative to review the department's advisory and decision-making process to make it more responsive to the industry. The fishermen who are the experts of their environment, the sea, should have the opportunity to be involved in the upper level decision process, which would ultimately allow the development of management strategies, and technologies, allowing the coexistence of fisheries and whales.

The MFU position and recommendations for 2019 (preliminary)

1. First, we believe that some measures have worked well in terms of logistics and technology as well as for protection of NARW's. These measures should therefore be maintained in the 2019 fishing plans:

- Requirements to declare any interactions or observations of NARW;
- Requirements to report lost gear with the help of a call-in system and a simplification of the existing email reporting system;
- Continuation of weekly regional meetings between industry and DFO to discuss proactively throughout the fishing season;
- Emphasize the importance of identifying and removing floating rope on the water.

2. Evolutive static zone (concept under study in collaboration with the mid-shore crab fishermen associations)

Looking at the distribution of NARW between 2017 and 2018, we find that the location of the static zone (based on 2017 data) was not in the right place for maximising 2018 NARW agglomerations. Thus, we are of the opinion that the date of the static closure should not be predetermined according to the prior-year statistics, but established in relation with real time presence of more than one whale (ex: 6+ whales for the establishment a static area that remains closed for the season).

If we look closely at the observations of NARW's in 2018 and the static zone that had been predetermined according to statistics from previous years, it is obvious that only half of the area was occupied by the NARW's this year. We believe that we should develop a static zone that evolves with the arrival and residence of large cohorts of whales in these areas. In order to maximise the use of such a system for NARW

protection, whale monitoring (air and acoustic) will have to be concentrated where whales have higher probability of appearing and in real time during the fishing season.

3. Suggested changes for dynamic closures (concept being studied in collaboration with the mid-shore crab fishermen associations)

We suggest a more flexible closure management strategy for 2019; a dynamic approach based on an agglomeration of three or more whales. Therefore, we believe that establishing a protocol under the American rule of three (3) whales observed, to trigger a dynamic closure, would be more reasonable and would follow a model already tested elsewhere. We also understand that current and required monitoring capabilities will need to be assessed to be able to accurately detect the presence of whales in areas where they tend to aggregate. It is important for us that the measures are effective in order not to put at risk the whales and consequently, the markets and certifications associated with our good practices.

4. Depth limits to the application of dynamic / static closures

A review of NARW distribution data of the last few years and particularly of 2017 and 2018, seems to indicate that they are generally concentrated in certain areas of the sGSL. We can also note that NARW's tend to move to certain areas to feed and remain for several days or weeks. We also observe that they tend to remain at depths of more than 20 fathoms (120 feet) along the bathymetric line. Thus, based on our reading of DFO data and discussions with sGSL lobster fishermen, lobster fishermen do not interact with right whales during the May and June fishing seasons. For this reason, we believe NARW risk of entanglements with lobster gear in the sGSL is extremely low and therefore propose an exclusion zone to dynamic closures within 20 fathoms (120 feet), unless NARW should be observed within this zone.

However, in order to further mitigate the risks of interaction between the lobster fishery and NARW's, in the unlikely event that a whale is observed within the 20 fathoms (120 feet) depth limit, we propose a 3-step protocol for withdrawal of lobster fishing gear:

1. If a NARW is observed between 20 and 15 fathoms (120 and 90 feet), fishermen would remove their traps from this area and carry them within 15 fathoms (90 feet);
2. If a NARW is observed between 15 and 10 fathoms (90 and 60 feet), fishermen would remove their traps from this area and carry them within 10 fathoms (60 feet);
3. If a NARW is observed between 10 and 5 fathoms (60 and 30 feet), fishermen would remove their traps from this area and carry them within 5 fathoms (30 feet). See following figure.

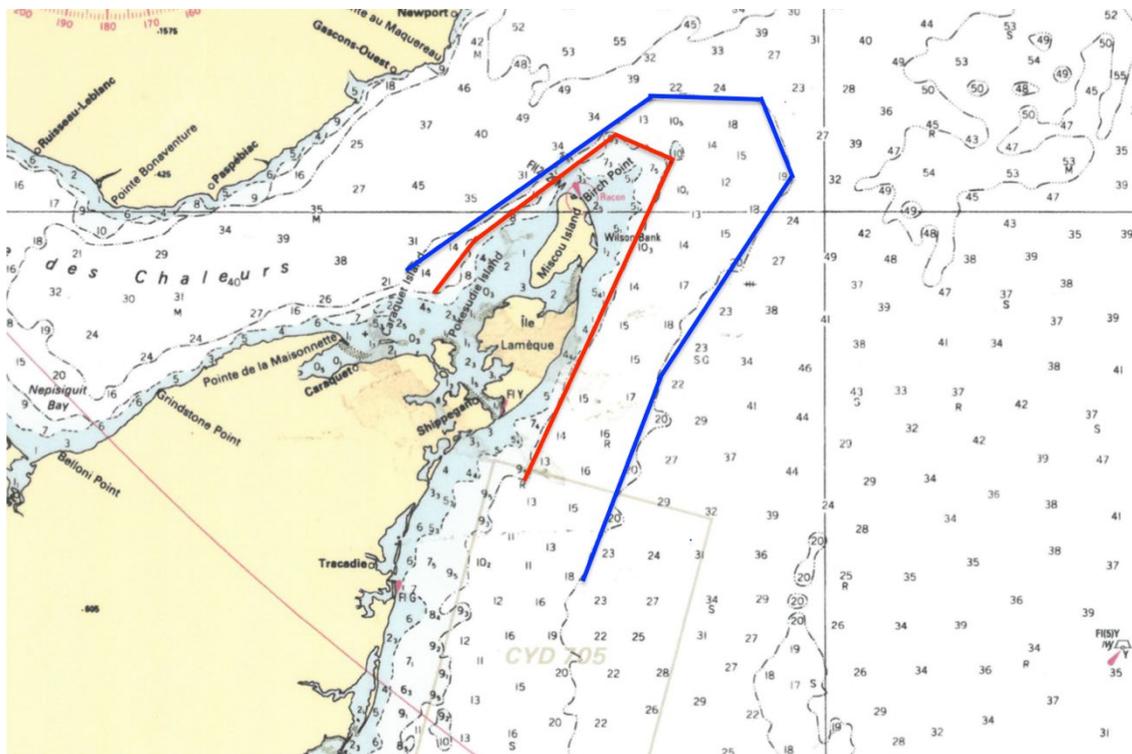


Figure 1. Inshore exclusion zone (New Brunswick side) for dynamic closures. The blue line shows the depth limit at 20 fathoms (120 feet) and the red line shows the depth limit 10 fathoms (60 feet). The 5 fathoms limit is not shown on this map.

5. Evacuation time for closing areas, increased to 72 hours.

Moving traps is an operation that may require 24 to 36 hours of work within a single fishing trip. This work may even sometimes require two expeditions. The time required also depends on the size of the closed area and the concentration of gear in the closed area. A 72-hour delay will ensure safe removal of gear for all crew members.

6. Closing time of a reduced area to 7 days (or less)

Whales can travel tens of kilometers a day and are thus likely to be on the move when observed by patrols. The process of closing quadrants is inefficient and inaccurate as whales may not be in the closed zone when the management measure is taken. An absence of whale in this zone of closure for 7 days ensures the reopening of this one in a suitable time if it is no other whale sightings are made in the area. If the whale is still present, the opening will be postponed by an additional 7 days. However, it may be demonstrated that closure time could be even shorter without affecting NARW protection.

7. Fishing gear

Lobster fishermen fishing in the area affected by the closures in 2018 fish with trap lines of up to 5 traps, with a vertical rope at both ends of the line. In addition, the ropes used are smaller in comparison with those used for snow crab. Also, lobster traps are verified daily. If there was an entanglement problem, a whale rescue could be organized quickly and close to the coast. Additional changes to fishing gear could be made in areas of close proximity to NARW's if deemed necessary.

8. Research and development

We are involved in research to develop looking at better ways to fish in the presence of whales while decreasing the risk of interaction. On this issue, our organization will continue to collaborate with researchers from the public, private and academic sectors to improve our chances of success and reduce the duplication of research efforts.

9. Creation of a local disentanglement group

The use of a disentanglement group from outside the region is certainly not the most effective solution for a marine mammal in distress. It would be important to train a local team that could move to the scene of an entanglement as quickly as possible in order to increase chances of whale survival.

10. At-sea observers

In order to further support the Department's right whale surveillance efforts, the MFU is ready to deploy a team of at-sea observers to assist inshore fishermen wishing to fish in higher risk of interaction areas, or quadrants. This team of technicians would be trained and coordinated by our internal science department, Homarus. This important contribution would allow DFO to increase its efforts to protect and monitor right whales.

11. Revision of the decision-making process

It is imperative to review the department's advisory and decision-making process to make it more responsive to the industry. Fishermen who are the experts of their environment, the sea, should have the opportunity to be involved in the process.

12. Communication and image of the industry

We recommend that the department develop a communications plan to promote accurate facts and information to the media on the NARW file. Our industry, our markets and our communities depend on good publicity, especially when it is already doing its duty as good stewards of the sea in relation to NARW protection.